

L'HOMME

L'Homme

Revue française d'anthropologie

154-155 | avril-septembre 2000

Question de parenté

Glossaire

Laurent S. Barry, Pierre Bonte, Nicolas Govoroff, Jean-Luc Jamard,
Nicole-Claude Mathieu, Enric Porqueres i Gené, Salvatore D'Onofrio,
Jérôme Wilgaux, András Zempléni et Françoise Zonabend



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/lhomme/58>

DOI : 10.4000/lhomme.58

ISSN : 1953-8103

Éditeur

Éditions de l'EHESS

Édition imprimée

Date de publication : 1 janvier 2000

Pagination : 721-732

ISBN : 2-7132-1333-9

ISSN : 0439-4216

Référence électronique

Laurent S. Barry, Pierre Bonte, Nicolas Govoroff, Jean-Luc Jamard, Nicole-Claude Mathieu, Enric Porqueres i Gené, Salvatore D'Onofrio, Jérôme Wilgaux, András Zempléni et Françoise Zonabend, « Glossaire », *L'Homme* [En ligne], 154-155 | avril-septembre 2000, mis en ligne le 04 mai 2007, consulté le 02 mai 2019. URL : <http://journals.openedition.org/lhomme/58> ; DOI : 10.4000/lhomme.58

Glossaire de la parenté

établi par Laurent S. Barry, Pierre Bonte, Salvatore D'Onofrio,
Nicolas Govoroff, Jean-Luc Jamard, Nicole-Claude Mathieu,
Enric Porqueres i Gené, Jérôme Wilgaux, András Zemléni, Françoise Zonabend

Achat (mariage par)

→ Prestations matrimoniales ◊ Prix de la fiancée.

Adelphie

Ensemble des individus dont la filiation* se rapporte à un même doyen ; groupe de personnes vivantes dont l'appartenance se rapporte à un même doyen.

Adoption

Institution qui fait passer définitivement des individus d'une famille* à une autre.

- **Adoption plénière** : où l'adopté substitue sa nouvelle filiation* à sa filiation d'origine.

→ Filiation addictive.

- **Adoption simple** : où l'adopté ajoute sa nouvelle filiation* à sa filiation d'origine.

→ Filiation substitutive.

Affiliation

Rattachement naturel ou conventionnel à un groupe social.

Affinité

Parenté* créée par le mariage*.

→ Co-affinité.

Affins

Alliés, parents par alliance*. Certains auteurs distinguent pour les sociétés amazoniennes les affins réels (beaux-frères) des affins virtuels (cousins* croisés* par exemple) et des affins potentiels (non-parents conçus comme affins possibles).

Âge (classes d')

Individus, en général de même sexe et de même génération*, qui, souvent après avoir subi ensemble une initiation, se reconnaissent comme groupe auquel revient un rôle dans le fonctionnement d'un système social.

- **Âge (système à classes d')** : système reposant sur l'intégration des individus appartenant à une même classe d'âge* nommée et dotée d'attributs spécifiques, susceptible dans certaines sociétés (par exemple en Afrique orientale) de promouvoir ses membres tout au long de leur vie selon une série de grades correspondant à des fonctions distinctes.

Agnats

Individus apparentés* exclusivement par des hommes.

→ Utérins.

- **Agnatique** : relation par les hommes, en ligne paternelle ; relatif aux agnats*.

Aînesse (droit d')

Prérogative du premier-né en matière de succession* parentale et d'héritage*.

→ Primogéniture.

- **Aînesse absolue** : où le premier-né de la fratrie*, quel que soit son sexe, est obligatoirement désigné comme l'aîné*.
- **Aînesse relative** : où l'aîné(e)* de la fratrie* est « fait (e) », désigné(e) par ses parents.

Alliance – Intermariage

Reconnaissance sociale officielle sanctionnant la formation d'un couple et surtout le rapport établi entre les parents des deux conjoints. Sens plus large que mariage*.

→ Mariage.

- **Alliance (théorie de l') – théorie de l'alliance de mariage – théorie de l'échange** : théorie qui, dans la construction des faits de parenté*, postule la priorité de l'alliance* (établie par le biais de la circulation et de l'échange des femmes entre groupes) sur la filiation* .

- **Redoublement d'alliance** : mariage de deux consanguins* (ou plus) avec n consanguins d'une autre famille*.
- **Renchaînement d'alliance** : mariage* entre individus qui partagent en commun soit un consanguin* éloigné, soit un allié*.

→ Bouclage (dans la consanguinité)

- **Structure élémentaire d'alliance** : système de parenté* dans lequel la terminologie* de parenté et les règles d'alliance* définissent positivement les catégories de parents épousables.
- **Structure semi-complexe d'alliance** : système de parenté* dans lequel les prohibitions matrimoniales*, portant à la fois sur des groupes de filiation* et sur des positions généalogiques, sont très étendues, ce qui limite et détermine indirectement les catégories de conjoints possibles. Généralement associé à un type de terminologie *crow-omaha**.
- **Structure complexe d'alliance** : système de parenté* qui se borne à définir négativement les catégories de parents qui ne peuvent être épousés sans pour autant déterminer les personnes qui doivent l'être.

Alliés

→ Affins.

Alter

Individu dont la relation de parenté* est définie par rapport à Ego*.

→ Ego.

Ambilignage

→ Lignage.

Amitat

Terme forgé par certains anthropologues, désignant la relation particulière reconnue, dans quelques sociétés, entre une femme et la sœur de son père.

→ Avunculat ◊ Résidence ◊ Résidence amitalocale.

Ancêtre apical

Ancêtre de la génération* la plus ancienne qu'ont en commun deux ou plusieurs individus ; l'ancêtre de référence .

Ancêtre éponyme

Ancêtre qui donne son nom à un groupe de parents.

Anisogamie

Mariage* entre individus de statuts sociaux distincts.

→ Isogamie.

Apparentés

Ensemble des consanguins* et alliés* avec lesquels Ego peut établir une relation généalogique.

→ Parentage.

Ascendance

Ensemble des personnes dont est issu Ego* (parents, grands-parents, arrière-grands-parents, etc.).

→ Descendance ◊ Collatéralité..

- **Ascendants** : individus liés à Ego par un lien d'ascendance*.

Assimilation – Merging

Réunion sous un même terme, dans les terminologies de parenté*, de deux individus occupant des positions généalogiques différentes (par exemple le père et le frère du père).

→ Terminologie.

Atome de parenté

Structure minimale de liens de parenté* (unissant un homme, sa sœur, son époux et les enfants de ce couple) au sein duquel sont définies des attitudes*, positives ou négatives, résumant les éléments de base (alliance*, filiation*, germanité*) présents dans tout système de parenté*.

Attitude (Système d')

Ensemble de comportements socialement définis entre différentes catégories de parents.

→ Évitement (Relations d') ◊ Parenté ◊ Parenté à plaisanterie.

Avunculat

Relation entre l'oncle maternel et le neveu utérin*, marquée par une série de conventions concernant leurs rapports et/ou la transmission.

→ Parenté ◊ Parenté à plaisanterie.

Bifurcation

Critère important retenu dans la typologie des nomenclatures de parenté*, le principe de bifurcation distingue les parents d'Ego selon qu'ils lui sont apparentés par l'intermédiaire d'une personne de sexe masculin ou féminin. De manière générale, dans un système de parenté, reconnaissance de l'importance du sexe des parents intermédiaires dans une chaîne généalogique*.

→ Terminologie.

Bouclage (dans la consanguinité)

Formellement synonyme de mariage* consanguin* ; dans l'usage l'expression désigne plus particulièrement toute union dans la parenté* cognatique* compatible avec les catégories prohibées des systèmes semi-complexes* ou complexes*.

→ Alliance ◊ Redoublement d'alliance ◊ Renchaînement d'alliance .

Capture (mariage par)

→ Mariage ◊ Mariage par rapt.

Chaîne généalogique

Série ordonnée d'individus (hommes ou femmes) et de relations (de germanité*, d'ascendance*, de descendance* ou d'affinité*) qui intervient dans la description d'un lien généalogique liant deux apparentés*.

→ Généalogie ◊ Ligne.

Clan

Ensemble d'individus se considérant de manière putative comme descendant d'un même ancêtre*.

→ Lignage.

- **Matriclan** : ensemble des personnes se considérant putativement descendre d'un ancêtre* commun en ligne* utérine.
- **Patriclan** : ensemble des personnes se considérant putativement descendre d'un ancêtre* commun en ligne* agnatique.

Classe matrimoniale

Groupe de parenté* exogame qui détermine de manière positive les modalités de l'échange* matrimonial.

→ Échange matrimonial.

Co-affinité

Relation existant entre des personnes (le plus souvent des non-consanguins) ayant un allié commun.

→ Affinité

Cognats

Terme qui à Rome désignait l'ensemble des consanguins*, mais s'appliquait plus particulièrement aux parents maternels, par opposition aux agnats*. Repris par les anthropologues, il désigne l'ensemble des individus aussi bien apparentés par les hommes que par les femmes.

- **Cognatique** : relatif aux cognats*.

Collatéralité

Relation entre germains* ou descendants* de germains*, par opposition à celle entre ascendants* et descendants* directs.

→ Ascendance ◊ Descendance.

- **Collatéraux** : individus entretenant un lien de collatéralité*.

Compensation matrimoniale

→ Prestations matrimoniales ◊ Prix de la fiancée.

Consanguinité

Relation entre individus reliés à un même ancêtre*. « Consanguinité » exprime des liens « biologiques », là où « parenté »* évoque des liens sociaux.

→ Parenté ◊ Affinité.

Corpus généalogique (ou matrimonial)

Ensemble des données généalogiques issues d'une enquête ethnographique.

Cousins croisés

Enfants de germains* de sexe opposé.

- **Cousins croisés bilatéraux** : cousins croisés* liés l'un à l'autre par le biais de leurs deux parents respectifs, pour chacun d'eux par la mère et le père.
- **Cousins croisés matrilatéraux** : cousins croisés* liés à Ego par sa mère ; les enfants du frère de la mère.
- **Cousins croisés patrilatéraux** : cousins croisés* liés à Ego par son père ; les enfants de la sœur du père.
- **Cousins croisés unilatéraux** : cousins croisés* liés l'un à l'autre par le biais d'un seul de leurs deux parents respectifs, pour chacun d'eux par la mère *ou* le père.

Cousins parallèles

Enfants de deux frères ou de deux sœurs ; les enfants de germains* de même sexe.

- **Cousins parallèles matrilatéraux** : cousins parallèles liés à Ego par sa mère ; les enfants de la sœur de sa mère.
- **Cousins parallèles patrilatéraux** : cousins parallèles liés à Ego par son père ; les enfants du frère de son père.

Couvade

Pratique rituelle qui consiste pour le père d'un nouveau-né à s'aliter après que son épouse a accouché, recevant les visites de circonstance. Parfois le père mime en public les gestes de l'accouchement.

→ Parenthood.

Cycle domestique (ou familial) de développement – *Developmental cycle in domestic groups*

Succession des modifications que connaissent la taille et la structure d'un groupe domestique*, depuis sa formation jusqu'à sa dissolution.

Cycles matrimoniaux

Chaîne* d'alliances matrimoniales conclues entre unités échangistes se bouclant à plus ou moins longue échéance : les cycles courts sont caractérisés par une réciprocité immédiate, les cycles longs par une réciprocité différée et un nombre relativement important d'unités échangistes.

Degrés de parenté

Les calculs de parenté* utilisés par les anthropologues sont fondés sur la hiérarchisation numériques des parents.

- **Système commun** : calcul inspiré du système canon qui ordonne les collatéraux d'une même génération, germains* exclus, en degrés : les cousins* germains* sont des cousins de premier degré, les cousins issus de germains* de deuxième degré. Le système anglo-saxon permet de rendre compte des différences de génération*

par rapport à l'ancêtre* commun : *second cousin once removed* désigne le père et/ou le fils du cousin* au deuxième degré.

- **Système canonique** : qui prend le couple, source de la parenté* commune, comme point de départ. Dans ce système, on compte les degrés par tranches générationnelles* et non plus par le nombre de liens d'engendrement. Les frères et sœurs sont parents au premier degré, les cousins* germains* au deuxième, les cousins issus de germains* au troisième degré et ainsi de suite.
- **Système civil – système romain** : le mode de calcul le plus courant est le mode romain ou civil de calcul, qui fait que le degré de parenté dépend du nombre de liens d'engendrement séparant deux personnes tout en passant par l'ancêtre* commun. Mon cousin germain* est mon parent au quatrième degré, mon neveu l'est au troisième.

Descendance – Filiation

Ensemble des personnes issues d'Ego* (enfants, petits-enfants, arrière-petits-enfants...).

→ Ascendance ◊ Collatéralité.

- **Descendants** : individus liés à Ego par un lien de descendance.

Dividedness – Structure “en partages”

Bipartition empirique d'un réseau* matrimonial non réitéré d'une génération à l'autre, de sorte que le réseau prend la forme d'un intermariage* entre deux ensembles de groupes de germains.

→ *Sidedness*.

Donneur/Preneur

Statut spécifique à deux groupes échangeant entre eux des femmes en vue d'une alliance* matrimoniale. Le groupe donneur est celui qui cède des femmes, le groupe preneur celui qui en reçoit. Ce rapport implique souvent une hiérarchisation des deux groupes.

Dot – Double dot – Douaire – Dower

→ Prestations matrimoniales.

Dualiste (organisation) – À moitiés (organisation)

Division d'une communauté en deux ensembles distincts opposés et complémentaires parfois exogames*.

Dysharmonique (régime)

Non-coïncidence entre norme de résidence* et système de filiation* (e. g. résidence patrilocale* en filiation matrilineaire*).

→ Harmonique (régime) ◊ Filiation ◊ Résidence.

Échange matrimonial

Expression qui désigne l'idée de circulation et de réciprocité (immédiate ou différée, directe ou

indirecte) de femmes, entre groupes discrets plutôt qu'entre individus.

→ Alliance ◊ Alliance (théorie de l')

- **Échange différé** : échange caractéristique des structures élémentaires* de la parenté et définie par le fait qu'une femme reçue d'une unité échangiste n'est rendue qu'à la génération* suivante. La forme la plus simple est le mariage* avec la cousine croisée patrilatérale*. Alternance des positions de preneurs* et de donneurs* à chaque génération*. L'expression désigne également, hors du cadre des structures élémentaires, le don d'une fille en contrepartie de l'épouse reçue.
- **Échange généralisé** : échange asymétrique caractéristique des structures élémentaires de la parenté* et défini par la présence d'au moins trois unités échangistes, la distinction entre preneurs* et donneurs* et la formation de cycles* d'alliances* dans lesquels la réciprocité est donc différée. La forme la plus simple étant le mariage* avec la cousine croisée matrilatérale*.
- **Échange restreint** : échange symétrique caractéristique des structures élémentaires de la parenté* et défini par la réciprocité des mariages* conclus entre un nombre pair d'unités échangistes ; la forme la plus simple étant le mariage entre cousins* croisés* bilatéraux*.

Ego

Individu de référence à partir duquel les relations de parenté sont définies.

→ Alter.

Endogamie/Exogamie

Règle (ou pratique) enjoignant à un individu de choisir son conjoint à l'intérieur de son propre groupe (groupe de parenté*, groupe territorial, groupe statutaire, etc.).

- **Endogamie fonctionnelle** : règle positive, contrepartie d'une règle négative (exogamie*), prescrivant de prendre son conjoint dans une classe particulière de parents (par exemple, mariage* entre cousins* croisés* et prohibition* des cousins parallèles*).
- **Endogamie vraie** : règle prescriptive, préférentielle ou statistique imposant à un individu de choisir son conjoint au sein de son groupe d'appartenance (groupe de parenté*, territorial, statutaire, etc.).
- **Exogamie** : règle (ou pratique) enjoignant à un individu de choisir son conjoint à l'extérieur de son propre groupe (groupe de parenté*, groupe territorial, groupe statutaire, etc.).

Épiclère

Désigne en Grèce ancienne et plus particulièrement à Athènes à l'époque classique une fille qui, en l'absence de frère, devait à la mort de son père être épousée (ou dotée) par le plus proche parent paternel.

Évitement (relations d')

Règles restreignant ou interdisant les relations quotidiennes (alimentaires, verbales, de résidence...) entre deux catégories de parents (avec les beaux-parents par exemple).

→ Parenté ◇ Parenté à plaisanterie.

Extension

Emploi d'un terme de parenté*, par assimilation, d'un parent proche à un parent lointain. Par exemple, le terme « père » appliqué au frère du père, au fils du frère du père du père, etc.

→ Terminologie.

Famille

1. Ensemble des personnes apparentées* par consanguinité* et (ou) par affinité*.

→ Consanguins ◇ Affins ◇ Alliés ◇ Parenté.

2. Ensemble des personnes unies par le sang et l'alliance* vivant au même pot et au même feu. On parle alors de :

- Famille conjugale – famille nucléaire – famille élémentaire : groupe résidentiel composé des deux conjoints et de leurs enfants non mariés.
- Famille d'orientation : famille dans laquelle un individu est né et a été élevé.
- Famille de procréation : famille fondée par une personne par mariage*.
- Famille étendue – famille indivise – *joint family* : groupe résidentiel regroupant des familles nucléaires* apparentées de même génération* ou de générations différentes.
- Famille monoparentale : groupe résidentiel composé d'un seul parent (généralement la mère) et de ses enfants.
- Famille polygame : groupe résidentiel composé de plusieurs familles nucléaires* qui se partagent un(e) même conjoint(e). Il peut s'agir de familles polygynes, polyandres ou combinant les deux traits.
- Famille recomposée – *blended family* : groupe résidentiel réorganisé avec d'autres partenaires, après divorce ou veuvage des conjoints originaires.
- Famille souche – *stem family* : famille étendue* où un seul des enfants mariés demeure avec ses parents.

→ Groupe domestique.

Filiation – Descent

Ensemble de droits et d'obligations résultant de l'inclusion dans un groupe défini par la transmission des positions filiatives d'une génération* à l'autre.

- Filiation (groupe de) – *Descent group* : ensemble discret de parents qui se perpétue de génération* en génération et agit comme personne morale (*corporate group*), i. e. il gère et

transmet entre ses membres des biens matériels et immatériels, des droits, devoirs, etc. Le rattachement à un tel ensemble découle d'une règle d'affiliation* qui incorpore l'enfant au groupe de l'un de ses parents à la naissance (filiation matrilinéaire* ou patrilinéaire*). L'enfant peut aussi être affilié (filiation bilinéaire*) au groupe paternel *et* maternel, mais la nature et le contenu des relations qu'il entretient respectivement avec ces deux ensembles demeurent alors distincts. Plus rarement l'appartenance à un groupe de filiation résulte de l'adoption*, ou encore de l'incorporation d'un conjoint par le mariage*. L'expression est parfois utilisée pour caractériser des situations d'inclusion indifférenciée (*non unilinear descent group**), où le caractère discret du groupe n'est plus alors toujours vérifié.

- Filiation (théorie de la) : théorie qui privilégie les rapports de filiation* entre et au sein de groupes (définis alors comme personnes morales : *corporate groups*) dans l'analyse des systèmes de parenté*. Modèle particulièrement développé dans le cadre de l'étude des sociétés segmentaires.
- Filiation additive : qui s'ajoute à la filiation* originaire.
- Filiation bilinéaire – Double filiation – Filiation unilinéaire double – *Bilinear descent* – *Double descent* : règle combinant filiation patrilinéaire* et matrilinéaire*, mais différenciant les éléments transmis respectivement par l'un et l'autre groupe.
- Filiation cognatique, bilatérale, indifférenciée – *Bilateral descent* : transmise indifféremment par les hommes (le père) et par les femmes (la mère).
- Filiation complémentaire : dans un régime de filiation* unilinéaire*, ensemble des droits et obligations concernant les liens avec un consanguin ne relevant pas de ce calcul de la filiation (par exemple, relation avec l'oncle maternel ou la fille de la sœur en régime patrilinéaire*).
- Filiation matrilinéaire – *Matrilineal descent* : filiation* unilinéaire* par les femmes
- Filiation parallèle – *Parallel descent* : reconnaissance sociale de lignes* sexuées, le fils appartenant donc à la ligne de son père, la fille à celle de sa mère.
- Filiation patrilinéaire – *Patrilineal descent* : filiation* unilinéaire* par les hommes.
- Filiation substitutive : qui vient se substituer et effacer la filiation* originaire.
- Filiation unilinéaire – Unifiliation – *Unilinear descent* : règle selon laquelle un individu appartient exclusivement au groupe de filiation* de son père (patrilinéarité) ou exclusivement au groupe de filiation de sa mère (matrilinéarité).

Fosterage

Adoption temporaire en vue d'une éducation et d'une formation.

Fraternité

Relation biologique ou contractuelle (pacte de sang par exemple) entre des individus se considérant comme frères.

→ Germains ◊ Fratrie.

Fratrie

→ Germains.

Frère/Sœur (relation)

Relation de germanité*, inscrite au cœur de l'atome* de parenté* qui souligne pour certains auteurs les nécessités de l'échange* et se retrouve au centre d'un certain nombre de systèmes matrimoniaux et sociaux.

→ Germains ◊ Fratrie.

Généalogie

Reconstitution orale ou écrite des liens entre un individu (ou un groupe) et ses ancêtres*.

→ Méthode généalogique.

Génération

Ensemble des individus du même niveau généalogique, i.e. placés à même distance d'un ancêtre* commun. Pour l'analyse des terminologies* on compte les générations à partir d'Ego (G 0) : la génération des parents étant G + 1, celle des enfants G - 1, etc.

- **Génération alternées** : entre lesquelles s'intercale une autre génération.
- **Génération consécutives** : qui se succèdent immédiatement l'une à l'autre.
- **Génération (système à)** : système reposant sur la répartition des individus en classes générationnelles (pères et fils) consécutives et opposées qui leur assignent des fonctions distinctes.

Géniteur/Génitrice

Personne ayant procréé Ego*. Cet individu ne coïncide pas nécessairement avec le père ou la mère socialement reconnus, *pater* ou *mater*.

Genre – Gender

Terme emprunté à la grammaire (genres féminin, masculin) pour désigner la différenciation sociale par laquelle les sociétés surdéterminent la différenciation biologique du sexe. Pour en faire des « hommes » et des « femmes », elles imposent aux mâles et aux femelles un schéma d'oppositions binaires, et généralement hiérarchiques, s'étendant à la quasi-totalité de l'expérience (fonctions économiques et sociales, attitudes physiques et mentales, identité personnelle, symbolisme, etc.). Il existe toutefois des schémas plus complexes, ainsi que des divergences entre sexe et genre.

Gens

À Rome, groupe de parenté* patrilinéaire* dont tous les membres portent le même nom ; terme

repris en anthropologie pour désigner un patri-clan*.

→ Clan ◊ Patriclan.

Germains – Fratrie – Siblings

L'ensemble des frères et des sœurs.

- **Demi-germains – Half siblings** : frères et sœurs de même père mais de mère différente (demi-germains agnatiques) ou de même mère mais de père différent (demi-germains utérins)
- **Germanité** : relation entre germains.

Groupe de descendance cognatique

– **Ramage – Non unilinear descent group**
– **Ambilineage**

Groupe (qui partage des caractéristiques propres au groupe de filiation* unilinéaire* : transmission des droits, devoirs, biens, titres, etc., mais pas toujours son caractère discret) composé d'individus associés en fonction des liens généalogiques les reliant, par les hommes ou par les femmes, à un ancêtre commun.

→ Filiation (Groupe de) ◊ Lignage ◊ Parentèle.

Groupe domestique

Unité sociale ayant des fondements résidentiels, économiques, rituels, etc., constituée sur la base de relations de consanguinité* ou d'affiliation*.

→ Famille.

Harmonique (régime)

Caractérise la coïncidence entre norme de résidence* et système de filiation* (e.g. résidence patrilocale* en filiation patrilinéaire*).

→ Dysharmonique (régime) ◊ Filiation ◊ Résidence.

Héritage

→ Succession.

Homoparentalité

Parenté* exercée par un couple homosexuel.

Homostathmique/Hétérostathmique

Qualifie des (classes de) personnes de niveaux générationnels identiques (homostathmiques) ou différents (hétérostathmiques).

→ Génération ◊ Mariage oblique.

Hypergamie

Règle qui enjoint à une femme (l'Ego* de référence étant toujours féminin) de prendre son conjoint dans un groupe de statut supérieur au sien.

Hypogamie

Règle qui enjoint à une femme (l'Ego* de référence étant toujours féminin) de prendre son conjoint dans un groupe de statut inférieur au sien.

Inceste

Relation sexuelle illicite car unissant des apparentés* (consanguins* ou affins) considérés comme

trop « proches » selon la norme socialement reconnue.

→ Prohibitions matrimoniales.

- **Inceste adelphique** : inceste entre germains*.
- **Inceste de deuxième type** : inceste « indirect » commis par des consanguins* de même sexe se partageant un même partenaire. Sa reconnaissance sociale interdit à un individu d'entretenir des relations sexuelles avec des personnes auxquelles il n'est pas apparenté mais qui le sont entre elles. Par exemple, deux sœurs, ou deux frères, ou un homme et son fils ayant un même partenaire sexuel.
- **Inceste (Prohibition de l')** : principe qui interdit les relations sexuelles entre certaines catégories d'apparentés*, et par voie de conséquence le mariage*. Dans l'immense majorité des cas, au moins entre ascendants* et descendants* en ligne* directe et entre germains* de mêmes père et mère, au-delà, son champ d'application est très variable.

→ Mariage ◊ Prohibitions matrimoniales.

Intermariage

→ Alliance ◊ Alliance (Théorie de l').

Isogamie – Homogamie

Mariage* entre individus de même statut ou classe sociale.

→ Anisogamie.

Isolat

Aire géographique au sein de laquelle se concluent les alliances matrimoniales.

→ Nexus endogame.

Lévirat

Remariage d'une femme avec le frère de son époux décédé.

→ Sororat.

Lignage

Groupe de filiation* moins étendu que le clan* et souvent nommé, dont les membres se considèrent comme descendants* d'un ancêtre* commun et sont effectivement à même de retracer généalogiquement ces relations (contrairement au membres d'un clan).

→ Filiation.

- **Ambilignage** : unité lignagère au sein de laquelle des liens de parenté cognatiques* se superposent aux liens de filiation* officiellement reconnus ne permettant plus de distinguer nettement entre le groupe des agnats* et des utérins*. Résulte généralement de pratiques préférentielles d'unions endogames.
- **Matrilignage** : lignage dont le recrutement s'opère exclusivement en ligne* féminine.
- **Patrilignage** : lignage dont le recrutement s'opère exclusivement en ligne* masculine.

Ligne

Série ordonnée d'individus (hommes ou femmes) liés par une relation d'ascendance* ou de descendance*. Dans l'usage le terme ligne apparaît comme un cas particulier de la notion de chaîne* qui exclut en principe les collatéraux et alliés*.

- **Ligne collatérale** : ligne (unisexuée ou non) issue d'un germain* de l'un des ascendants* d'Ego.
- **Ligne paternelle/maternelle** : ligne (unisexuée ou non) constituée par les ascendants* du père *versus* ceux de la mère. Dans ce seul usage le terme ligne* peut inclure en même temps des ascendants en ligne directe et des collatéraux.
- **Ligne unisexuée** : ligne composée exclusivement d'individus de même sexe.
- **Matriligne** : ligne unisexuée composée uniquement de femmes.
- **Patriligne** : ligne unisexuée composée uniquement d'hommes.

Lignée – Segment de lignage

Groupe de filiation* dont les membres descendent d'un même ancêtre* peu éloigné.

→ Lignage.

- **Matrilignée** : segment utérin d'un lignage*.
- **Patrilignée** : segment agnatique d'un lignage*.

Maison

Personne morale détentrice d'un domaine composé de biens matériels et immatériels et qui se perpétue par la transmission de son nom, de ses biens et titres en ligne* réelle ou fictive. La perpétuation de la maison s'exprimant alors dans le langage de la parenté*, de l'alliance*, ou des deux. Ce type de formation sociale caractérise les « sociétés à maisons »*.

Maisons (société à)

Société dont le système de parenté et d'organisation social est essentiellement fondé sur la « maison »*.

Mari visiteur – Visiting husband

Conjoint ou partenaire sexuel reconnu de la femme fréquentant nuitamment celle-ci dans les régimes d'alliance* duocociale* dits « systèmes à visites »*.

→ Visites (système à).

Mariage – Union – Alliance

Lien socialement reconnu entre deux individus (en principe des deux sexes) généralement associé à une résidence* commune et à une division sexuelle des tâches. Le mariage s'accompagne le plus souvent pour les conjoints (deux ou plus dans les ménages polygames*) d'une exclusivité sexuelle, et suffit en principe à établir la légitimité des enfants nés de cette relation. Pouvant être pris comme synonyme, on emploiera cependant plu-

tôt le terme *alliance** pour désigner le lien que le mariage établit entre les groupes des parents respectifs des conjoints.

→ Alliance.

- **Mariage arabe** : au sens strict désigne l'union des cousins* parallèles* patrilatéraux* vrais ou classificatoires ; du point de vue de la typologie des structures d'alliance* exprime la préférence pour le mariage au sein de la lignée* agnatique*.

→ Endogamie.

- **Mariage duolatéral** : mariage possible avec deux des catégories de cousins* à l'exception des deux autres. Synonyme de bilatéral* dans l'expression « cousins croisés* duolatéraux » (équivalente alors à « cousins croisés bilatéraux* »). L'usage le plus correct concerne toutefois la possibilité d'union avec des cousins en ligne* paternelle (FBD et FZD) et l'interdiction des maternels, ou l'union en ligne maternelle (MZD et MBD) et l'interdiction des paternels.

- **Mariage en gendre** : union matrimoniale, le plus souvent hypogamique*, caractérisée par une résidence* matrilocale* et l'intégration de l'époux (ou seulement de ses enfants) dans le groupe de son épouse.

- **Mariage oblique** : union d'Ego* avec un(e) consanguin(e)* de génération* supérieure ou inférieure, par exemple avec ZD, BD ou MBW.

- **Mariage par enlèvement – Mariage par rapt – Marriage by elopment – Marriage by capture – Marriage by theft** : terme désignant un ensemble de modalités particulières de choix du conjoint. Le rapt ou enlèvement peut être pratiqué sans le consentement ni de l'un ou de l'autre époux, ni de leurs familles. Il peut s'agir aussi pour les conjoints de forcer les parents à accepter une union non souhaitée. Dans ce cas, le mariage* peut être ultérieurement régularisé par le versement de prestations matrimoniales*. Le rapt peut également être une mise en scène décidée par les parties concernées afin d'éviter les dépenses occasionnées par un mariage officiel. Sous forme symbolique, l'enlèvement est présent dans de nombreux rituels de mariage.

- **Mariage préférentiel** : règle préférentielle : désignant pour Ego* des (classes de) conjoints préférés mais non obligés.

- **Mariage prescriptif** : règle selon laquelle les (classes de) conjoints potentiels sont imposés à Ego*.

→ Mariage préférentiel ◊ Structures élémentaires.

- **Mariage primaire/secondaire** : le mariage primaire d'une personne polygame* est la première union matrimoniale, ainsi distinguée des suivantes, appelées secondaires.

- **Phases du mariage** : souvent on étale dans le temps la réalisation du mariage*. Les différentes phases de celui-ci se voient normalement accompagnées par des actes rituels qui en mar-

quent l'avènement. Parfois, ces phases déclenchent des obligations, *i. e.* des prohibitions matrimoniales.

Matriarcat – Gynécocratie

Situation, dont il n'existe pas d'exemple attestés, où l'autorité est exercée exclusivement, ou principalement, par les femmes.

→ Patriarcat.

Matricentree

→ Matrifocalité.

Matrifocalité

Expression qui qualifie un groupe domestique* centré sur la mère (on dit parfois « matricentré »), le père en étant souvent absent et/ou n'y détenant qu'un rôle très secondaire.

Matrilatéral

Du côté de la mère, des parents maternels.

→ Patrilatéral.

Méthode généalogique

Méthode de reconstitution la plus précise et étendue possible des généalogies* dans le cadre de l'étude des nomenclatures*, du mariage*, de la transmission*, etc.

→ Généalogie.

Monogamie

Règle selon laquelle un individu ne peut avoir plus d'un conjoint en même temps.

→ Polygamie.

Nexus endogame

Unité territoriale et politique au sein de laquelle sont conclues la plupart des alliances*.

→ Isolat.

Nomenclature

→ Terminologie.

Norme matrimoniale

Se dit de l'énoncé *emic* relatif aux préférences, prescriptions et interdits matrimoniaux, par opposition à l'idée de pratique matrimoniale*.

→ Pratique matrimoniale.

Notation (système de)

Ensemble des symboles et abréviations employés dans la méthode généalogique pour représenter individus et relations

- **Notation anglaise** : la plus utilisée, elle part d'Ego* pour aboutir à Alter*. Les abréviations et symboles courants sont :

+ ou e (elder) : aîné ; - ou y (younger) : cadet ;
 F : father ; M : mother, P : parent ; D : daughter ;
 S : son ; Ch : children ; Z : sister ; B : brother ;
 Sib : sibling ; GF : grand-father ; GM : grand-mother ; GP : grand-parents ; GS : grand-son,

GD : grand-daughter ; Gch : grand-children ; W : wife ; H : husband ; Sp : spouse ; Ne : nephew ; Ni : niece, etc. Exemples : fille aînée du frère de la femme du fils = SWBeD ou SWBD + ; fils de la fille du frère de la mère du père = FMBDS.

• **Notation française** : la moins employée en raison des équivoques liées aux initiales (M : mère ou M : mari ; F : frère ou F : femme ou F : fille) ; elle part d'Alter* pour aboutir à Ego* dans la description d'une relation : ex. Fille du frère du père = FeFrPe.

Parents

Au sens strict le père et la mère d'Ego* ; au sens large l'ensemble des individus de sa parenté*.

Parentage – Relatives

Classe des individus apparentés* à Ego* (consanguins* et affins).

→ Apparentés.

Parentalité

→ Parenthood.

Parenté – Kinship

Dans la tradition anthropologique, les « liens du sang », le réseau des relations interpersonnelles socialement reconnues centré sur Ego.

• **Parenté classificatoire**

→ Terminologie.

• **Parenté de lait** : lien de parenté assorti de prohibitions* matrimoniales qui s'établissent entre deux individus allaités par une même femme, ou entre cette femme, ses apparentés* et ceux qu'elle a allaités.

• **Parenté descriptive**

→ Terminologie.

• **Parenté élective – Parenté fictive – Parenté volontaire – Pseudo-parenté** : relations créées selon diverses modalités (sang, lait et métaphores diverses) pour instaurer conventionnellement un lien de parenté fictif entre des individus non apparentés*.

• **Parenté à plaisanterie – Relation à plaisanterie** : attitudes codifiées entre deux (types de) parents* ou affins*, qui prennent la forme d'une grande liberté de ton et de comportement et impliquent, de la part de l'un, certaines familiarités ou brimades dont l'autre doit s'accommoder de bonne grâce. La relation peut être (ou non) réciproque.

→ Évitement (relation d').

• **Parenté spirituelle** : parenté fictive contractée par le biais de relations de parrainage.

Parenthood

Relation d'engendrement. État ou condition des parents et faisceau de relations (affectives, personnelles, juridiques, etc.) entre un parent et ses

enfants (du père à l'enfant, *fatherhood*, de la mère à l'enfant, *motherhood*). Il n'existe pas de terme consacré en français pour ce concept, le plus proche étant sans doute « parentalité ».

Parentèle – Kindred

Unité egocentrée de parenté, englobant les consanguins* bilatéraux, et qui, pour certains auteurs, peut également concerner les affins*. Associées aux systèmes indifférenciés*, on peut trouver des parentèles dans n'importe quel régime de filiation*.

→ Filiation ◊ Groupe de descendance cognatique.

Patriarcat

Forme d'organisation où pouvoir et autorité sont exercés (quasi) exclusivement par les hommes.

→ Matriarcat.

Patrilatéral

Du côté du père, des parents paternels.

→ Matrilatéral.

Phases du mariage

→ Mariage.

Phratrie

Groupe de citoyens se réclamant d'un ancêtre commun, par les hommes, en Grèce ancienne ; le terme a été repris en ethnologie pour désigner un groupe de parenté* intermédiaire entre la tribu et le clan* : une tribu est composée de plusieurs phratries, elles-mêmes composées de plusieurs clans.

→ Clan.

Plaisanterie (relation à)

→ Parenté ◊ Parenté à plaisanterie.

Polygamie

Unions multiples et concomitantes d'un individu.

→ Monogamie.

• **Polyandrie** : mariages concomitants d'une femme avec plusieurs hommes

• **Polyandrie fraternelle – Polyandrie adelphique** : mariages concomitants d'un homme avec plusieurs frères*

• **Polygynie** : mariages concomitants d'un homme avec plusieurs femmes.

• **Polygynie sororale – Polygynie adelphique** : mariages concomitants d'un homme avec plusieurs sœurs*

Pratique matrimoniale

Se dit des unions effectivement réalisées, par opposition à l'idée de norme matrimoniale*.

→ Norme matrimoniale.

Préférence matrimoniale

Valorisation du mariage* avec une catégorie donnée d'individus.

→ Prescription matrimoniale.

Prescription matrimoniale

Obligation du mariage* avec une catégorie donnée d'individus.

→ Préférence matrimoniale.

Prestations matrimoniales – (parfois) *Modes of marriage*

Transferts ou combinaisons de transferts de biens matériels durables – autres que cérémoniels ou festifs – et/ou de services entre membres déterminés des familles* des futurs époux, voire entre ces derniers et occasionnés par leur mariage*. L'importance et la composition de ces prestations dépendent généralement du statut social de l'un ou des deux époux. Dans les sociétés qui les pratiquent, ces transferts participent de la validation juridique de l'union ; leur non-paiement pouvant entraîner son annulation.

- **Dot** – *dowry* : prestations matrimoniales en biens matériels reçues par la jeune épouse de la part de son groupe ou de son père, dont elle conserve souvent la propriété mais rarement l'usufruit. La dot est parfois considérée comme une avance sur héritage*.
- **Dot indirecte**.

→ Prestations matrimoniales.

- **Double dot** : prestations matrimoniales en biens matériels reçues par chacun des jeunes époux de la part de leur groupe respectif.
- **Douaire** – *dower* : prestation matrimoniale stipulée lors du mariage* par laquelle un mari réserve une part d'héritage* à son épouse si elle lui survit. Certains auteurs anglophones l'assimilent à une forme de dot* et la qualifient de dot indirecte* (*indirect dower*).
- **Mahr** – *Sadâq* : prestation matrimoniale* dont le modèle prototypique ainsi que le terme sont issus du droit islamique. Il consiste en un transfert de biens matériels durables du mari à son épouse. Le *mahr*, semblable au *Morgengabe** (don du matin), est ainsi assimilable à un douaire* *pre-mortem*.
- **Morgengabe** (don du matin) : terme germanique désignant le don fait par le mari à son épouse le matin qui suit la consommation des noces*. Il est destiné à permettre la survie de la femme après l'éventuel décès de son époux. Le « don du matin » est, par sa fonction à l'égard de l'épouse survivante, assimilable à un *mahr** ainsi qu'à un douaire* *pre-mortem*.
- **Prix de la fiancée** – *Bride price* – *Bridewealth* : prestations matrimoniales reçues par le père de l'épouse de la part du gendre ou de son groupe. Elles sont considérées par de nombreux auteurs comme une compensation* versée au groupe de la femme pour la perte d'un de ses membres. Par ces prestations le mari acquiert certains droits sur sa femme (travail, accès sexuel, éventuellement rattachement des enfants à son lignage*,

etc.) sans pour autant devenir propriétaire de sa personne comme dans le cas de l'esclavage.

- **Prix du fiancé** : prestations matrimoniales analogues au prix de la fiancée* mais fournies par la jeune épouse ou plus fréquemment sa famille aux parents du mari.
- **Service de la fiancée** – *Bride service* – *Suitor service* : terme mal approprié désignant des prestations matrimoniales en travail fournies par le gendre à son beau-père. Ce service est souvent de plusieurs années et peut s'accompagner d'une période de matrilocalité*. Ces prestations peuvent être pré- ou post-maritales.

Prix de l'épousée

→ Prestations matrimoniales ◊ Prix de la fiancée.

Prohibitions matrimoniales

Toute règle interdisant de prendre son conjoint dans une catégorie (de parenté*, statutaire, ethnique, etc.) donnée.

Proximité

Définie socialement et culturellement, cette notion s'exprime le plus souvent en degrés* de parenté*. L'opposition du proche et du lointain, des parents proches et des parents éloignés, peut se révéler pertinente pour l'étude de multiples aspects de la vie sociale, tels que le mariage* ou l'héritage*.

Ramage

→ Groupe de descendance cognatique.

Réseau matrimonial – *Matrimonial network*

« Forme » (*pattern*) d'ensemble que dessine empiriquement les liens d'alliance* qui se développent autour soit d'Ego* (réseau égocentré) soit d'un ensemble (résidentiel, social, etc.) donné (réseau sociocentré) ; les propriétés formelles afférentes à cet ensemble de relations.

→ Pratique matrimoniale.

Résidence (règle ou norme de) – *Rules of residence*

Règle qui précise le lieu où s'établissent (avec ou sans délai) les nouveaux mariés.

→ Harmonique (régime) ◊ Dysharmonique (régime).

- **Résidence ambilocale** – **résidence bilocale** : auprès des parents soit de l'époux, soit de l'épouse, la décision étant fonction de facteurs d'ordres divers (préférence des jeunes mariés, influence ou fortune de leurs parents respectifs, etc.
- **Résidence amitalocale** : modèle fictif (non attesté) qui supposerait l'établissement des nouveaux mariés auprès de la sœur du père de l'épouse.

- **Résidence avunculocale**: sur le territoire ou auprès du frère de la mère de l'époux (devient souvent virilocale* en un deuxième temps).
 - **Résidence bilocale alternée (rare)**: alternance cyclique ou conjoncturelle de la résidence (auprès des parents de l'un puis de l'autre conjoint).
 - **Résidence duocale**: résidence séparée des conjoints.
 - **Résidence matrilocale**: établissement des époux auprès des parents de l'épouse.
 - **Résidence patri-patrilocale**: d'abord matrilocale* (le plus souvent jusqu'à la naissance du premier enfant), elle devient ensuite patrilocale*.
 - **Résidence natolocale**: résidence séparée des conjoints chacun demeurant dans sa famille d'origine (à distinguer de la duocalité* où seule la séparation importe). L'homme rendant généralement visite à la femme.
- Visite (société à visites).
- **Résidence néolocale**: en un nouveau lieu, différent de ceux où résident les parents respectifs de l'un et de l'autre conjoint.
 - **Résidence patrilocale**: les jeunes mariés doivent résider dans le village ou sur le territoire du père de l'époux.
 - **Résidence uxoriocale**: établissement de la résidence sur le territoire ou près du groupe de l'épouse (expression plus générale que résidence matrilocale*).
 - **Résidence virilocale**: établissement du couple sur le territoire ou près du groupe de l'époux (expression plus générale que résidence patrilocale*).

Sections (organisation à) – Système à classe matrimoniale – Section systems – Class systems: organisation caractéristique des sociétés à moitiés exogames* et à quatre sections qui situent tout individu dans une section autre que la sienne, celle à laquelle appartient son père et sa mère, et l'oblige à trouver un conjoint dans une section distincte des trois précédentes. Certains systèmes comportent non pas quatre mais huit sections.

Sidedness – Structure "à côtés"

Bipartition empirique d'un réseau* matrimonial réitéré d'une génération* à l'autre selon un critère sexuel, de sorte que le réseau prend la forme d'un intermariage* entre deux ensembles de patrilignes* ou de matrilignes*.

→ Dividedness.

Sororat

Remariage d'un homme avec une sœur de son épouse décédée.

→ Lévirat.

Sororie

Ensemble de sœurs.

→ Fratrilie.

Stratégies matrimoniales

Concept qui considère le mariage* en tant qu'acte de maximisation, de capital matériel ou symbolique, et qui lie l'alliance* matrimoniale aux processus de reproduction d'une société. Les individus sont d'habitude les sujets des stratégies, mais il arrive aussi fréquemment qu'on parle des stratégies matrimoniales pour des institutions, telles la maison*.

Succession

Ensemble de règles de dévolution intergénérationnelle (parfois *ante mortem*) de biens immatériels tels que le statut social, les titres ou charges, le pouvoir politique ou religieux, à distinguer de l'héritage qui concerne plus précisément les biens matériels.

Système segmentaire – Segmentary system

Ce terme d'abord introduit pour désigner un mode d'organisation sociale fondé sur des solidarités « organiques » (équivalences des groupes constitutifs de la société sur le modèle biologique des annélides), a été par la suite associé à celui de lignage* pour désigner les sociétés dont l'ordre est exclusivement fondé sur la filiation* unilinéaire* et sur un jeu de solidarité et d'antagonisme entre segments lignagers de niveau équivalent.

→ Filiation ◊ Filiation (Théorie de la).

Teknonymie

Usage selon lequel on désigne un individu en se référant à l'un des enfants de ce dernier (e. g. « le père de X ») plutôt qu'en le désignant nominativement. L'usage correct ne permet pas l'emploi de ce terme pour la pratique inverse consistant à désigner un enfant à partir du nom de l'un de ses parents (e. g. « l'enfant de X »).

Termes réciproques

Termes de parenté* utilisés à la fois par Ego* pour désigner Alter* et par Alter pour désigner Ego. Ex. : cousin*.

→ Terminologie.

Termes d'adresse

Termes servant à désigner familièrement un parent (consanguin ou allié) auquel on s'adresse directement. Ex. papa.

Termes de référence

Termes servant à désigner à un tiers un parent dont on parle. Ex. mon père.

Terminologie de parenté – Nomenclature de parenté – Système d'appellations – Terminology

Ensemble des termes de référence ou d'adresse utilisés dans une société donnée. On opposait autrefois le système terminologique classificatoire (où les termes de parenté* renvoient à plusieurs positions généalogiques*, et plus particulièrement désignent à la fois des parents en ligne* directe et des collatéraux*) et le système terminologique descriptif (où les termes de parenté renvoient à une seule position généalogique). Ces distinctions sont aujourd'hui abandonnées ; l'usage est désormais de différencier les terminologies selon la manière dont elles assimilent ou distinguent les collatéraux dans la génération* d'Ego* (ou parfois en $G + 1$). Par exemple, la terminologie française est une terminologie dite eskimo*, qui distingue les germains* (G) des cousins* sans opérer de distinctions au sein de ces derniers : les cousins croisés* (X), les cousins parallèles* (P), matrilatéraux* (m) ou patrilatéraux* (p) sont tous désignés par un même terme. Les types distingués sont les suivants :

- **Type buryat** : $(X_m = P_m) \neq G \neq (X_p = P_p)$.
- **Type crow-omaha** = $(G = P) \neq X_p \neq X_m$; les systèmes crow-omaha se caractérisent également par des équivalences obliques. Dans le système crow, les enfants de la sœur du père sont désignés par des termes employés pour des parents d'une génération* ascendante et/ou les enfants du frère de la mère le sont par des termes employés pour des parents d'une génération descendante. Inversement, dans le système omaha, les enfants de la sœur du père sont désignés par des termes employés pour des parents d'une génération descendante et/ou les enfants du frère de la mère le sont par des termes employés pour des parents d'une génération ascendante. Ces systèmes terminologiques sont de plus généralement associés à un principe de filiation* unilinéaire* (matrilinéaire* pour les Crow, patrilinéaire* pour les Omaha) et aux structures semi-complexes* d'alliance* matrimoniale.
- **Type descriptif** : termes descriptifs ou dérivés, plutôt qu'élémentaires, employés pour les cousins*, ou au moins pour désigner les cousins croisés* : $G \neq P_p \neq P_m \neq X_p \neq X_m$.
- **Type dravidien** : il convient de distinguer le type dravidien du type iroquois*, car si dans ces deux systèmes terminologiques, les germains* sont assimilés aux cousins* parallèles* et distingués des cousins* croisés* ($G = P \neq X$), la nomenclature iroquoise possède par ailleurs des termes spécifiques pour les alliés*, tandis que la nomenclature dravidienne est un système dichotomique, dans lequel la distinction des parallèles et des croisés correspond en fait à l'opposition des consanguins* et des affins*, des non-épousables et des épousables, et est donc

non pas l'expression d'un système de filiation* mais d'une structure élémentaire* de l'alliance*.

- **Type eskimo** : $G \neq (X = P)$.
- **Type hawaïen** : $G = X = P$.
- **Type iroquois** : $(X) \neq (G = P)$.
- **Type murngin** : $(G = P) \neq X_p \neq X_m$.
- **Type soudanais** : $G \neq P \neq X_p \neq X_m$.

Terminologie (analyses formelles des)

Ensemble des recherches se donnant pour but de décrire avec le plus de rigueur et le plus économiquement possible une nomenclature* de parenté, et d'en proposer une interprétation. Aujourd'hui, ces approches, inspirées de la linguistique structurale et générative, ont pour point commun d'appréhender la totalité des termes de parenté en tant qu'ensemble cohérent, structuré et indépendant du reste de la structure sociale.

- **Analyse componentielle** : elle consiste en la recherche des principes sur lesquels reposent la distinction des termes de parenté* d'un ensemble donné (tels que le sexe, la collatéralité*, l'ascendance*...) puis en l'étude de la combinaison et de la distribution de ces différents principes.
- **Analyse transformationnelle** : elle consiste à déterminer les règles permettant, en combinant des symboles premiers, de construire l'ensemble des termes employés dans une société.

Tranche terminologique

Expression désignant l'emploi à un niveau généalogique d'un type de terminologie* différent de celui (ou ceux) employé à d'autres niveaux. Ex. : une nomenclature* peut-être de type eskimo* et comporter une « tranche » hawaïenne* en $G + 1$.

Utérins

Individus apparentés exclusivement par des femmes.

→ Agnats.

Visite (Système de la – Société à visites)

Système à filiation* utérine* et à résidence duolocale* où les consanguins* cohabitent et les femmes reçoivent nuitamment leurs partenaires sexuels. Les rares systèmes de visite – le *sambandham* des Nayar (Inde), le *tisese* des Na (Chine) ou le *kekuru* des Sénoufo Nafara (Afrique) – sont aporétiques pour la théorie* de l'alliance* : ils questionnent le lien supposé nécessaire existant entre l'universalité de la prohibition* de l'inceste* et celle des institutions du mariage*, de la famille* élémentaire (et donc de la paternité* sociale) et de l'échange* *stricto sensu* des femmes.

→ Résidence ◊ Résidence duolocale.